78 rue de Varenne – 75349 PARIS 07 SP

01 49 55 40 04 / 52 84

foagriculture@agriculture.gouv.fr

COMMUNIQUE

Paris, le 21 avril 2026

Crédits SSCT 2026 : un levier utile pour la prévention, sous conditions

Le groupe de travail du CSA ministériel du 14 avril 2026 consacrée aux crédits santé, sécurité et conditions de travail (SSCT), visait à examiner le dispositif de cofinancement dédié à la prévention. Cette instance a permis d'analyser les projets, d'en évaluer la pertinence et de définir les orientations en matière d'amélioration des conditions de travail des agents.

Une ambition affirmée pour améliorer les conditions de travail : Le dispositif de cofinancement SSCT 2026 s'inscrit dans le **plan national de prévention 2024-2027**. Il vise à soutenir des projets locaux concrets en matière de **santé, sécurité et conditions de travail**. Porté par le CSA ministériel, il encourage les initiatives construites, discutées en dialogue social et cofinancées par les structures. Les **priorités** sont clairement définies : prévention des **risques psychosociaux**, amélioration des **conditions de travail** en abattoir, gestion des risques chimiques, renforcement du DUERP et prise en compte des conditions de travail dans l'enseignement agricole.

Une mobilisation réelle des services : L'analyse des dossiers montre une implication croissante des structures, notamment sur les risques psychosociaux. De nombreux projets témoignent d'une **volonté d'objectiver** les situations de travail et d'améliorer la prévention. Certains projets se distinguent par leur qualité, notamment ceux centrés sur le travail réel, comme les actions en abattoir ou sur les troubles musculo-squelettiques. Ils illustrent des démarches pertinentes et ancrées dans les conditions concrètes d'exercice.

Des limites qui freinent l'efficacité du dispositif : Malgré cette dynamique, **FO** relève que plusieurs fragilités persistent. D'abord, trop de projets restent au stade du **diagnostic sans déboucher sur des actions concrètes.** Ensuite, une compréhension inégale des règles du dispositif conduit à l'exclusion de certains dossiers pourtant utiles aux agents. Par ailleurs, la prévention primaire reste insuffisamment développée. Les actions sont encore trop **rarement intégrées dans une stratégie globale de transformation du travail.** Enfin, les **contraintes budgétaires** et la complexité des financements limitent parfois l'ambition des projets et leur mise en œuvre opérationnelle.

Nos attentes : FO appelle à renforcer l'efficacité du dispositif autour de trois axes : des projets orientés vers des **actions concrètes et mesurables** ; un **accompagnement** renforcé des structures en amont ; une meilleure **articulation entre les différents financements** pour éviter les abandons de projets. Le rôle du dialogue social est également réaffirmé comme un levier central de réussite.

Pour **FO**, le dispositif SSCT constitue un outil utile pour la prévention, mais il doit désormais produire des résultats visibles pour les agents. L'enjeu est de dépasser les phases d'analyse pour engager de véritables transformations des conditions de travail. C'est à cette condition que les agents pourront percevoir concrètement les bénéfices des politiques de prévention.

FO Agriculture restera vigilante : la prévention doit devenir une réalité vécue par chaque agent, et non rester un dossier sur un coin de bureau.